

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 14 JUIN 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 14 juin 2010 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal (20h08)

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

10-06-112

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

10-06-113

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Dépôt **5. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 30 avril 2010**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

10-06-114 **6. Adoption du rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2009**

CONSIDÉRANT que selon l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur préparé en date du 14 juin 2010 par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier au 31 décembre 2009 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et déposé par la secrétaire-trésorière.

10-06-115 **7. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel – Don 2010**

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel amasse des fonds dans le but de doter l'hôpital d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00 \$ pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2010 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-06-116 **8. Assurance de la mutuelle des municipalités du Québec – Contribution annuelle et renouvellement au 15 juillet 2010**

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la « Mutuelle des municipalités du Québec » aux fins de transiger avec cette mutuelle;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au renouvellement des assurances générales pour la période débutant le 15 juillet 2010 et se terminant le 15 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que la proposition de renouvellement des assurances est au montant de 43 358 \$ incluant la taxe provinciale de 9 % et qu'un montant de 431,00 \$ est compris dans cette proposition pour l'assurance du ponton ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RENOUVELER les assurances avec le courtier « Pagé, Matteau et Associés inc. » par l'entremise de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 15 juillet 2010 au 15 juillet 2011 selon la proposition datée du 19 mai 2010 ;

D'AUTORISER le paiement de la prime au montant de 43 358 \$ incluant la taxe pour des conditions et des garanties équivalentes à l'an passé et comprenant également l'assurance pour le ponton;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-421 « Assurances générales » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution pour un montant de 42 927,00 \$ et d'affecter au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution pour un montant de 431,00 \$.

10-06-117

9. Congrès des maires – Inscription pour les 30 septembre, 1 et 2 octobre 2010

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra les 30 septembre, 1 et 2 octobre 2010 au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse, à participer au congrès annuel de la FQM ;

DE PAYER les frais d'inscription au montant de 540,00 \$ plus 35,00 \$ pour la soirée spectacle, le tout plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement, d'hébergement et de représentation, sur présentation de pièces justificatives ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-110-00-454 « Formation élus » et 02-110-02-310 « Déplacements congrès » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-06-118

10. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Marc Roy

CONSIDÉRANT que monsieur Marc Roy demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour une hauteur de garage projetée, une hauteur de 20 pieds alors que la norme est de 15 pieds ;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 376-26 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que la raison principale de cette demande est de permettre la construction d'un étage supplémentaire pour avoir plus d'espace de rangement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Marc Roy et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

10-06-119

11. Les entreprises d'électricité D.A. inc. – Mandat pour l'ajout d'un deuxième éclairage dans la salle du sous-sol de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT que les Entreprises d'électricité D.A. inc. avait complété les travaux d'électricité à la salle du sous-sol, mais que l'éclairage effectué jusqu'à maintenant, est adéquat seulement pour des ateliers ou des réunions bureaucratiques ;

CONSIDÉRANT que la même entreprise offre ses services pour l'ajout d'un deuxième éclairage avec variateur d'intensité pour les rassemblements de famille ou afin de pouvoir choisir l'éclairage qui convient selon chaque évènement ;

CONSIDÉRANT que le coût pour les services et main d'œuvre est de 498,78 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER l'offre de services de « Les Entreprises d'électricité D.A. inc. » ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 « Bâtisse » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-06-120

12. Desjardins – Centre financier aux entreprises - Émission d'un prêt temporaire – Travaux d'aqueduc et de pavage d'une partie de la rue Lachapelle

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt 02-2010 concernant l'exécution des travaux d'aqueduc et de pavage d'une partie de la rue Lachapelle, tel que spécifié dans la lettre du 3 juin 2010;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les travaux débiteront à la fin juin et que nous devons payés l'entrepreneur, le laboratoire et la firme d'ingénieur au fur et à mesure des ouvrages complétés;

CONSIDÉRANT que l'émission d'un prêt temporaire nous permet d'effectuer toutes nos transactions au fur et à mesure, et qu'il est plus pratique de faire affaire avec l'institution financière habituelle de la municipalité, étant donné le nombre élevé de transactions;

CONSIDÉRANT que Desjardins – Centre financier aux entreprises Bécancour-Nicolet-Yamaska nous offre l'émission d'un prêt temporaire au taux préférentiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande à Desjardins – Centre financier aux entreprises Bécancour-Nicolet-Yamaska l'émission d'un prêt temporaire pour un montant maximal équivalent à 287 700 \$ et représentant les déboursés pour la partie des travaux d'aqueduc;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à Desjardins – Centre financier aux entreprises Bécancour-Nicolet-Yamaska et qu'une copie de la lettre d'approbation du ministère soit acheminée également afin de compléter la demande de financement temporaire;

QUE la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe et la mairesse soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ces transactions pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

10-06-121

13. Installation de luminaires de rue – Programme d'immobilisation 2010 – Rang de l'Île-Saint-Jean

CONSIDÉRANT que de nouveaux luminaires de rue ont été projetés au programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le montant prévu au budget 2010 concernant le système d'éclairage est de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire installer trois (3) luminaires sur le rang de l'Île-Saint-Jean, soit en face des adresses civiles 218, 234 et entre le 250 et 260, tel que démontré sur le croquis ;

CONSIDÉRANT que les services de monsieur Daniel Arel, électricien, s'avèrent nécessaires pour la fourniture de luminaires ;

CONSIDÉRANT qu'une demande à Hydro-Québec est nécessaire pour procéder à l'installation des luminaires et pour faire ajouter sur la liste de notre réseau ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de monsieur Daniel Arel, électricien, pour la fourniture des luminaires;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE FAIRE appel à Hydro-Québec pour l'installation des luminaires;

QU'un montant n'excédant pas 2 000 \$ est prévu au budget pour l'installation de ces luminaires;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-600-20-721 « Système d'éclairage public » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-06-122

14. Renouvellement de gouttières à l'usine d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que les gouttières à l'usine d'assainissement des eaux usées doivent être remplacées ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission et que les propositions sont les suivantes :

- Gouttières Pierre Déziel 1 400,00 \$ plus taxes applicables
- Gouttières Daniel 2004 inc. 1 385,00 \$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT que la soumission des Gouttières Pierre Déziel est considérée quand même la plus basse conforme puisqu'elle comprend les 4 descentes ainsi qu'une longueur de gouttière de 11 pieds que l'autre soumissionnaire n'avait pas considéré ;

CONSIDÉRANT que les Gouttières Pierre Déziel offre une garantie de 25 ans sur les matériaux tout comme l'autre soumissionnaire mais qu'il ajoute également une garantie de 10 ans sur la main d'oeuvre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER le contrat aux Gouttières Pierre Déziel ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-414-00-522 « Entretien - Usine » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-06-123

15. Contrôle biologique des mouches noires – Regroupement avec la Ville de Drummondville pour le renouvellement de contrat pour une durée de cinq ans

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire s'engager à nouveau dans le contrôle biologique des mouches noires ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville nous offre de faire partie de leur prochain contrat pour le contrôle biologique des mouches noires ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac est d'accord pour avoir le mandat de s'occuper du dossier auprès de la Ville de Drummondville ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville nous a confirmé que le partage des coûts demeure le même que le dernier regroupement soit 33 % pour le Bas Saint-François et 67 % pour le secteur de Drummondville ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville procèdera à un appel d'offres pour une durée de cinq ans ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac acheminera toutes les résolutions municipales des 6 municipalités du Bas Saint-François à monsieur Alain Boisvert du service de l'approvisionnement de Drummondville afin qu'il poursuive les démarches dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT que le tout est conditionnel à ce que toutes les municipalités donnent leur accord pour la participation à ce contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac accepte le mandat pour toutes les démarches nécessaires concernant l'adjudication du contrat pour le contrôle biologique des mouches noires 2011-2015 auprès de la Ville de Drummondville;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe et la mairesse à signer tous les documents relatifs à ce dossier;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac effectuera tous les paiements relatifs au pourcentage établi par la Ville de Drummondville, s'il y a lieu, et facturera par la suite les autres municipalités selon le nombre d'unité attribuée à chacune ;

DE PRÉVOIR au budget 2011 le montant attribué à notre municipalité et d'acheminer aux autres municipalités du Bas Saint-François le montant qu'elles devront budgéter pour leur municipalité respective.

10-06-124

16. Déroulement du tirage concernant le sondage auprès de la population et approbation de la dépense pour un certificat de 50 \$

CONSIDÉRANT que le CLD de Saint-François-du-Lac a demandé au conseil municipal d'effectuer le tirage du sondage lors d'une séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT que sur 59 sondages, il y a 37 de ceux-ci dont les personnes se sont identifiées et qui peuvent participer à ce sondage ;

CONSIDÉRANT que les sondages ont tous été numérotés de 1 à 37 par la secrétaire-trésorière et que des coupons numérotés correspondants ont été déposés dans une boîte prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT que monsieur Gérard Boisvert, citoyen présent à la séance, a pigé le coupon numéro 25 correspondant au participant Germain Parenteau également présent dans la salle ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit autoriser une dépense de 50 \$ auprès d'une entreprise de Saint-François-du-Lac et ce, au choix du participant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-999 «Autres-Adm» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

AVIS

17. Avis de motion – Règlement 04-2010 modifiant le règlement numéro 03-2003 portant sur les nuisances

Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 03-2003 portant sur les nuisances.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l’adoption du règlement, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil respectant le délai d’au moins deux jours avant son adoption.

10-06-125

18. Société historique d’Odanak – Adhésion 2010

CONSIDÉRANT que la Société historique d’Odanak est un organisme à but non lucratif fondé en 1964 dans le but d’assurer la promotion du développement culturel de la nation abénaquise et la conservation de ses traditions;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une attention particulière pour la nation abénaquise et la conservation de ses traditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal désire renouveler leur adhésion comme membre corporatif de la Société historique d’Odanak;

D’AUTORISER un paiement de 75,00 \$ à titre de membre corporatif de la Société historique d’Odanak pour une période d’un an ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-06-126

19. Remplacement et installation d’un moteur pour les soufflantes – Usine d’assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que le moteur des soufflantes à l’usine d’assainissement des eaux usées doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Hibon inc. offre ses services pour l’installation d’un moteur neuf, pièces et main d’œuvre inclus, avec une garantie d’un an au montant de 2 800 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-414-00-526 « Entretien matériel - usine » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-06-127

20. Modification de la résolution numéro 09-11-191 – Nomination d'un représentant pour le comité des loisirs

CONSIDÉRANT que la nomination du représentant pour le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac doit être modifiée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER monsieur Daniel Labbé, conseiller, représentant pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac jusqu'à la prochaine nomination en novembre 2010.

10-06-128

21. Construction Maltech inc. – Paiement final des travaux de la salle

CONSIDÉRANT que Construction Maltech inc. nous a présenté sa facture finale concernant les travaux de la salle ;

CONSIDÉRANT que le montant demandé est de 3300,93 \$ incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le montant demandé inclus également un ajout de 110 \$ plus les taxes applicables, pour l'enlèvement et la réinstallation des planches de bois des bancs, afin de permettre à l'électricien de faire ses travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles - Administration » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

22. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

Note :

La lettre de monsieur Paul-André Maclure concernant la demande d'accès aux lieux publics des personnes à mobilité réduite est par contre mise en réserve. Le conseil municipal a décidé au caucus du mercredi 9 juin 2010 de s'informer des possibilités réalisables pour ladite demande.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

24. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Réjean Gamelin, Yves Plante et Jean-Louis Lambert donnent rapport de leur comité respectif soit, la maison des jeunes et l'OMH, la régie des déchets et la route des navigateurs.

10-06-129

25. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2010

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1911	Accommodeur St-François (Essence camion - Mai)	225.58
1912	ADN communication (Mosaïque - conseil 2009 à 2013)	214.46
1913	Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Garage + Batterie Bibliothèque)	279.37
1914	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	352.92
1915	Bell Canada (Téléphones édifices - mai)	642.80
1916	Buroplus (Fournitures de bureau)	154.38
1917	Critchley Georgette (Dîner bénévole biblio+cadre mosaïque)	145.57
1918	Éditions Yvon Blais inc. (Mise à jour)	203.18
1919	Entreprise Clément Forcier inc. (les) (Location machinerie)	953.79
1920	Entreprises Cournoyer asphalte ltée (Rapiéçage asphalte)	8 451.22
1921	Équipement Raydan (Location équipements et fournitures Paul)	605.51
1922	Fédération Québécoise des municipalités (Dicom & mise à jour)	254.17
1923	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Mai)	30.00
1924	Graffik Art (Cartes d'affaire)	90.30
1925	Hydro-Québec (Éclairage public - Mai)	852.91
1926	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées - Mai)	60.95
1927	Martech inc. (Panneaux signalisation)	389.42
1928	Matériaux et surplus Lefebvre (Tuyau et équerre pour quai)	76.76
1929	Rouillard & Frères inc.(Fournitures)	162.43
1930	Michon Yvon et Alex peintres (peinture du local)	2 088.19
1931	Niquet Marcel (Déplacement local - Mai 2010)	500.00
1932-33	Patrick Morin (Pièces et accessoires + quai)	1 820.24
1934	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau mai 2010)	12 766.38
1935	Sayer Richard (Entretien ménager - Mai)	358.50
1936	Société canadienne des postes (Frais poste - Communiqués)	223.74
1937	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Mai 2010)	1 699.16
1938	Vidéo Pierreville Sport (Botte culotte usine)	95.89
1939	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	199.00
1940	Micro-Experts (Ordinateur-Bibliothèque)	586.95
1941	Morvan Jacques (Entretien plancher centre communautaire)	400.00
1942	Excellence Compagnie d'assurance (l') (Assurance coll. - Juin)	1 501.83
1943	Piché Paul (Salaire inspection chiens et cellulaire - Juin 2010)	145.00
1944	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Quote-part - Juin)	12 413.50
1945	Marina MR.B (Sortie Ponton,réparation,entretien,location de quai)	1 414.30
1946	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Mai 2010)	5 792.86
1947	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mai 2010)	2 497.52
1948	Guilbault Jessica (Remboursement pour Coté Joaquim)	31.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

1949	Critchley Georgette (CCU 09 juin 2010 - 1 dossier)	30.00
1950	Bouchard Julie (CCU 09 juin 2010 - 1 dossier)	30.00
1951	Plante Yves (CCU 09 juin 2010 - 1 dossier)	30.00
1952	Gouin Guy (CCU 09 juin 2010 - 1 dossier)	30.00
1953	Chagnon Jacques (CCU 09 juin 2010 - 1 dossier)	30.00
1954	Niquet Marcel (CCU 09 juin 2010 - 1 dossier)	30.00
1955	Péloquin Peggy (CCU 09 juin 2010 - 1 dossier)	30.00
1956	Latraverse Hélène (Frais déplacement-Formation Hélène et Peggy)	30.00
1957	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées - Juin)	76.76

TOTAL DES CHÈQUES 58 996.54

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

1899	Réal Cartier chauffage & ventilation inc. (Entrtien cheminée)	2 639.02
1900	Conseil de Bande d'Odanak (Contribution Pow-wow 2010)	200.00
1901	Comité Zip du Lac Saint-Pierre (Adhésion 2010)	40.00
1902	Construction Maltech inc.(Rénovation sous-sol - 1er versement)	4 765.13
1903	Beauchemin Jean (Remboursement pour Beauchemin Mikael)	25.00
1904	Chapdelaine Annie (Remb. pour Courchesne Mélyane et Léony)	37.50
1905	Martineau Diane (Remboursement pour Cartier Daphné)	21.25
1906	Petite caisse (Eau,déplacements,frais poste,fournitures)	224.66
1907	Bell Canada (Téléphones édifices - Avril)	540.62
1908	Ikon Office Solutions Bail (Location photocopieur - 3 mois)	630.73
1909	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mai)	63.54
1910	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Travaux sous-sol de l'édifice)	2 647.27

TOTAL DES CHÈQUES 11 834.72

DÉBOURSÉS MAI 2010

Salaires Mai 2010 16 507.39

TOTAL DES DÉBOURSÉS 16 507.39

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2010 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2010 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26. Période de questions

- Remplacement des drapeaux
- Demande de vérification de la roulotte sur la rue des Vignes

27. Conclusion

10-06-130

28. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h38.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière